

**Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des  
Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de  
l'Agriculture du mardi 20 novembre 2012 après-midi**

**03 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord sur "les crédits accordés aux jeunes" (n° 13643)**

03.01 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le secrétaire d'État, nous apprenions en août par la Chambre nationale des huissiers que de plus en plus de jeunes s'endettaient de manière sérieuse et inquiétante. En effet, il s'agit d'un phénomène de société qui pousse les moins de 25 ans à accumuler des petites dettes qui peuvent aller jusqu'à 25 000 euros pour finalement faire appel au service de médiation de dettes.

Depuis 2008, ce chiffre est en croissance de 3 % en moyenne avec une nette augmentation pour les plus jeunes qui achètent des smartphones et autres produits de téléphonie mobile. Selon l'Observatoire du crédit et de l'endettement, les 3 raisons à l'origine de ce mécanisme sont: le mimétisme, la nécessaire maîtrise des nouvelles technologies mais aussi les sollicitations incessantes des banques. Celles-ci viseraient la fidélisation des clients sur le long terme.

Dans le cadre de la protection des jeunes consommateurs, j'aurais aimé vous poser les questions suivantes.

Votre département a-t-il identifié ces mécanismes mis en place par les banques pour fidéliser le plus tôt possible cette jeune clientèle? Quels sont les limites à ne pas franchir par les banques dans ce cadre, quels sont les mécanismes de contrôle et les sanctions?

Fin 2010, le SPF Économie lançait un jeu vidéo qui invite les jeunes à décoder la pauvreté. Dès lors, les enseignants qui voulaient sensibiliser les élèves de l'enseignement secondaire à la problématique de la pauvreté pouvaient disposer de ce jeu vidéo gratuit en 3 dimensions.

Pourriez-vous nous dire combien de jeux se sont procuré les écoles ou autres organismes? Lors du lancement de ce jeu, existait-il un processus d'évaluation? Si oui, quel était-il? Quels en furent les résultats?

**03.02 John Crombez, secrétaire d'État:**

Madame la députée, la fidélisation par les banques intervient plutôt sur le plan des recettes, notamment au niveau des comptes d'épargne et des comptes à vue que sur celui des dépenses (crédits). En ce qui concerne les crédits, il peut être renvoyé au dernier rapport statistique de la Centrale des Crédits aux Particuliers de 2011 qui indique, pour chaque groupe d'âge, quel pourcentage de la population adulte dispose d'au moins un crédit. Le plus faible pourcentage de la population adulte avec un crédit se retrouve dans la catégorie des 18-24 ans, soit 24,6 %. En outre, il faut encore préciser que les facilités de découvert sont comprises dans ce pourcentage et donc tous les jeunes qui possèdent un compte courant avec la possibilité d'aller en négatif jusqu'à un certain montant sont également pris en compte.

Je vous renvoie également vers le site de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement et notamment vers un graphique concernant la répartition des emprunteurs en fonction de l'âge lors de la signature du contrat de crédit. Vous remarquerez, d'une part, que la majorité des contrats de crédit sont conclus pour la tranche d'âge des 35 à 44 ans. D'autre part, il semble que, sur la période 2003-2010, l'âge moyen au moment de la signature du contrat a eu tendance à augmenter.

En ce qui concerne le jeu Poverty is not a game, je vous informe que le SPF Économie ne peut aucunement être associé à cette initiative. Pour plus d'informations à ce sujet, je vous invite à contacter les responsables du jeu.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la lutte contre le surendettement constitue pour moi un point d'attention permanente. Récemment, la législation a été adaptée de manière à mieux encadrer et à décourager ce qu'on appelle les mini-crédits, qui peuvent être surtout attractifs pour les jeunes.

En outre, nous travaillons actuellement sur un certain nombre de mesures visant à encadrer spécifiquement les ouvertures de crédits octroyées dans les magasins pour l'achat de produits ou de services déterminés.

03.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Merci, monsieur le secrétaire d'État. Je me réjouis des mesures qui sont prises pour décourager les mini-crédits et les ouvertures de comptes dans les magasins, que ce soient de fauteuils ou autres, puisqu'on voit que c'est par ce genre d'attrape que les jeunes se font prendre. Il faut rester attentif, même si vous dites que la part de jeunes emprunteurs ou endettés est faible, car ces jeunes sont encore à l'école à cet âge. C'est inquiétant de voir qu'ils s'endettent.

On remarque aussi que de nombreux jeunes se retrouvent à la charge du CPAS. Cela veut dire qu'il y a un gros travail à réaliser à ce niveau. En effet, quand on se retrouve au CPAS, c'est parce qu'on a eu une vie difficile. On peut être victime d'un endettement et ne plus s'en sortir. Quand on démarre dans la vie avec ce genre de problème, à moins de vingt-cinq ans, c'est beaucoup plus difficile de rebondir et d'avancer. Je me réjouis des mesures qui ont été prises concernant les mini-crédits et autres petits emprunts.

L'incident est clos.

**John Crombez**  
Secrétaire d'État